

Synergie repousse les frontières de l'entrepreneuriat !

L'Union Européenne a étendu son programme d'échange Erasmus aux entrepreneurs européens : Erasmus for young entrepreneurs est une initiative récente (février 2009) dont la vocation est de stimuler à la fois la mobilité internationale, l'innovation, l'esprit d'entreprise et le développement régional.

Depuis 2009, le CEEI Synergie, filiale de la chambre de commerce, d'industrie et de services de la Moselle, fait partie de l'une des 108 organisations intermédiaires



« Créateurs d'entreprises et dirigeants : osez l'aventure européenne ! »

- En participant au programme Erasmus for young entrepreneurs, les créateurs d'entreprises ou porteurs de projets européens peuvent partager leurs ambitions avec un dirigeant expérimenté à l'étranger, prêt à l'accueillir. Outre l'échange de techniques et de savoir-faire, les avantages pour les deux parties sont multiples, suivant leurs intérêts mutuels.

- Un tel séjour facilite l'apprentissage sur le terrain des métiers du management auprès d'un collaborateur aux compétences éprouvées qui bénéficie à son tour de l'approche créative et parfois innovante de son invité.

Des opportunités d'affaires pour les PME

- Les séjours sont organisés "à la carte" selon les besoins et les profils de chacun des candidats. Il appartient aux participants de faire preuve d'imagination pour tirer le meilleur parti de ce programme sur mesure. Par exemple, l'échange peut déboucher sur de nouveaux marchés, sur une complémentarité des gammes de produits et services, ou une sous-traitance, voire sur l'extension d'un réseau ou la naissance d'un partenariat commercial prometteur.

- Tous les secteurs d'activité sont concernés. Synergie privilégie volontiers les métiers d'avenir en région Lorraine, notamment le tourisme et le développement durable, mais aussi toutes les activités innovantes.

Erasmus for young entrepreneurs, mode d'emploi

- Sans limite d'âge, Erasmus for young entrepreneurs s'adresse autant aux créateurs d'entreprise et porteurs de projets qu'aux chefs d'entreprises avertis, tous secteurs d'activités confondus.

- Les entrepreneurs en phase de création (moins de 3 ans) ou porteurs d'un projet d'entreprise postulent en tant que New Entrepreneur (NE), pour un échange managerial, d'une durée variable (de 1 à 6 mois). Les indemnités liées à l'expatriation (hébergement, transport) sont assurées par la Commission européenne via le CEEI Synergie.

- Les dirigeants confirmés (Host Entrepreneurs, HE) sont, pour leur part, en mesure d'accueillir, à titre gracieux, leurs homologues en phase de création venus de tous les autres états membres, pour développer ensemble des projets communs.

www.erasmus-entrepreneurs.eu